

Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice 2016

Adhésions : nous avons enregistré trois nouvelles adhésions en 2016.

Conseil d'administration : Il a été réuni une fois durant cet exercice, pour préparer l'Assemblée générale. Par ailleurs le président a convoqué deux fois le bureau pour expédier « les affaires courantes ».

État-civil : il est très facile de faire modifier un « **nom non accentué** » en « **nom accentué** ». En apportant la preuve auprès du procureur de la République, par les extraits de naissance du « nom accentué du parent » et celui de votre nom déformé.

Ne pas oublier que toute démarche ne peut être qu'individuelle. Vous seuls pouvez faire modifier votre nom à l'État Civil sur votre acte de naissance.

Vous ne pourrez demander des modifications auprès d'autres organismes seulement une fois ceci acquis sur votre acte de naissance.

Permis de conduire : Durant l'année quelques rares coupures de presse¹ ont traité du « Fiasco du permis de conduire », détaillant les ennuis du ministère de l'Intérieur avec les sociétés devant réaliser un logiciel pour l'impression des permis de conduire.

Profitant du passage au poste de premier ministre de l'ancien ministre de l'Intérieur, MNA lui a demandé d'accélérer la modification. Le cabinet du premier ministre a envoyé notre requête au ministre de l'Intérieur. Le cabinet du ministre répond, le 23 janvier 2017, à notre Président :

« Compte tenu de son objet, le ministre m'a chargé d'adresser votre courrier à Monsieur le délégué à la sécurité et à la circulation routière en vue d'un examen attentif de votre requête.

Ses services ne manqueront pas de vous tenir directement informé de la suite qui pourra lui être réservée. » MNA suivra cela de près.

Certificat d'Immatriculation (carte grise) Il semblait que l'accentuation des noms, dans ce document, soit acquise. Plusieurs adhérents ont obtenu une carte grise correctement accentuée, mais au prix d'un très gros effort d'explication auprès des agents préfectoraux. En fait les services « carte grise » des préfectures ne sont pas informés de cette possibilité et de plus sur le site dédié il est demandé de remplir la demande en **CAPITALES NON ACCENTUÉES** ! MNA est intervenu auprès du Directeur de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) pour faire cesser cette anomalie.

¹ Ces 40 millions d'euros dilapidés n'ont pas du tout intéressé les habituels chasseurs d'irrégularités. Voir le site sur le permis de conduire, de Caradisiac: <http://www.caradisiac.com/permis-de-conduire-le-dossier-qui-plombe-le-ministere-de-l-interieur-107610.htm>

Carte vitale : Par lettre du 26 avril 2016 le Directeur Général de la caisse nationale de l'assurance maladie informait notre président des travaux engagés permettant une correction des patronymes dans le système complexe de l'assurance maladie. Il y précisait le calendrier suivant :

« D'ici à la fin de 2017, il sera possible de procéder ponctuellement et manuellement à la rectification individuelle des patronymes dans la base de données constituant le référentiel des bénéficiaires de l'assurance maladie. Les cartes vitales des personnes concernées pourront dès lors être émises avec mention du nom accentué.

« D'ici à la fin de 2018, la correction des patronymes sera systématique sur l'ensemble des bases pour les personnes nées après 2013, et les informations sortantes (courriers, attestations de droits, . . .) délivrées par l'Assurance Maladie pourront véhiculer les noms accentués. »

Fort de ces précisions le bureau de MNA a lancé auprès de tous les adhérents une information détaillée pour qu'ils puissent faire corriger leur nom auprès de l'INSSE et par suite du RNIPP. Ces démarches devant impérativement précéder la modification du nom sur la carte vitale.

Vos responsables sont très déçus du peu de suivi de cette demande : très peu ont répondu. À ce jour, seuls cinq adhérents ont leur nom correctement écrit au RNIPP. Alors que, nous le rappelons, seule une démarche personnelle peut faire avancer votre cas.

Il paraît anormal que chacun de nous n'ait pas encore son nom correctement écrit, d'abord à l'INSÉÉ, puis au RNIPP, prêt à faire modifier sa carte vitale. Les modalités détaillées en ayant été envoyées à tous nos adhérents et présentes sur le site de MNA

Cotisations 2016 : Approuvée par l'assemblée générale 2016 elle a été payée par 58 adhérents. Payer sa cotisation pour faire vivre son association, c'est bien, faire des démarches personnelles pour faire modifier son nom mal écrit : c'est très bien.

À noter que plusieurs d'entre nous ont majoré cette cotisation de dons pour un montant total de non négligeable de 330,00 euros. Notre situation financière est ainsi améliorée. Le Conseil d'administration propose aux adhérents qui le souhaitent de verser une cotisation 2017 de 10 €, majorée, ou non, d'un don,² qui montreront votre soutien aux actions de MNA.

Claviers : Sur l'impulsion du ministère de la Culture et de la Communication, l'organisme français de normalisation AFNOR initie un projet normatif pour élaborer une norme française de claviers. Après l'effervescence de début 2016, l'activité semble retomber comme un soufflé. Toutefois différents points ont pu être recueillis :

Les participants à la dernière réunion du 15 décembre 2016 comprenaient : les représentants de l'AFNOR, du ministère de la Culture, de l'université de Aalto (azerty), de Cherry, d'une association de traducteurs, d'Orange (qui est ergonomiste), plusieurs universitaires ayant travaillé sur les claviers (virtuels) destinés aux handicapés et Ergodis, l'association représentant le clavier Bépo.

Vu l'état de rédaction de la norme, la consultation publique est repoussée au 1^{er} trimestre 2017 (probablement la fin du trimestre).

Dès l'introduction de la norme, l'azerty est présenté comme la version «standard» ou «historique» et le bépo est qualifié de version «ergonomique».

S'agissant de l'azerty, l'université d'Aalto a présenté le résultat de ses différentes optimisations automatiques. La version définitive reste encore à venir.

Pour le bépo, l'annexe devra être complétée des éléments déjà évoqués (objectifs et méthode). La présentation qui en a été faite s'est avérée indigeste et va être revue de façon à séparer clairement les caractères obligatoires des autres. De plus, elle n'est pas actuellement compatible avec les critères de l'AFNOR : les caractères supplémentaires doivent être clairement séparés dans une section différente.

² Par chèque à l'ordre de MNA, adressé au trésorier : Mme Béatrice ÉTÉVÉ, M.N.A. 21, quai de la Graille 38000 GRENOBLE, ou par virement au CCP de l'Association Mon Nom Accentué La Banque Postale – Centre financier 44900 NANTES cedex 9 Établissement : 20041 - Guichet : 01013 N° de compte : 0635036D034 - Clé RIB 83 IBAN : FR61 2004 1010 1306 3503 6D03 483 BIC PSSTFRPPREN